

Pourquoi immatriculer un vélo électrique ?

En effet, certains vélos électriques sont soumis à une obligation d'immatriculation en fonction de leurs caractéristiques de puissance. Si le vélo est trop puissant, alors il est considéré comme un cyclomoteur et doit être immatriculé. 15 janv. 2023

Quelles sont les normes pour un vélo à assistance électrique ?

L'utilisation d'un vélo à assistance électrique (VAE) est soumise à plusieurs normes françaises et européennes. Pourquoi ? Pour **assurer la sécurité** des cyclistes et des autres usagers de la route, tout simplement. Parmi ces normes, on trouve notamment la directive européenne [NF EN 15194](#). Celle-ci **encadre la conception des VAE** et établit les critères qui les différencient des cyclomoteurs :

- L'assistance électrique doit être bridée à 25 km/h.
- Lorsque le cycliste arrête de pédaler, l'assistance moteur doit se couper.
- La puissance nominale maximale du moteur doit être de 0,25 kW maximum.

Si le VAE passait dans la catégorie des cyclomoteurs, des **règles plus strictes** s'appliqueraient lors de son utilisation (obligation d'avoir un brevet de sécurité routière, de porter un casque, d'immatriculer son vélo...)

C'est quoi, un certificat d'homologation de vélo à assistance électrique ?

Le certificat d'homologation est **un document officiel** qui rassemble toutes les informations techniques sur le VAE. Il garantit que celui-ci a été conçu dans le respect des critères énoncés ci-dessus.

Important à savoir : le certificat d'homologation doit toujours mentionner les mêmes données techniques, **indépendamment de la marque** du vélo. On y trouve ainsi :

- Le nom du constructeur
- La marque et le modèle du vélo
- L'année de fabrication du vélo
- La directive CE / les normes en vigueur

**CYCLISTES,
MÉFIEZ-VOUS
DES ANGLES MORTS,
ILS PORTENT TRÈS
BIEN LEUR NOM.**

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

**À VÉLO, SI VOUS
NE TENDEZ PAS LE BRAS,
VOUS ÊTES LE SEUL
À SAVOIR QUE VOUS
ALLEZ TOURNER.**

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

**À QUOI
RECONNAÎT-ON
UN CYCLISTE QUI
PENSE À SA SÉCURITÉ ?
IL RÉFLÉCHIT LA NUIT.**

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

**QUAND VOUS TOURNEZ,
PENSEZ AUX CYCLISTES
POUR ÉVITER
QUE ÇA TOURNE
AU DRAME.**

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**